

RAM P.L. 54
CANON
Traitement DSU - RAM
72059 Le MANS Cedex 1

TEL : 0 811 250 015

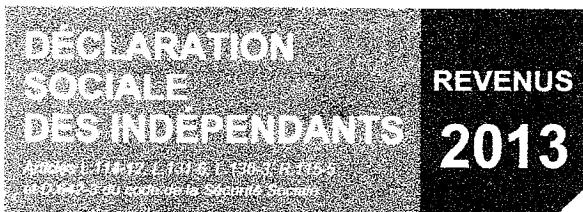
Adresse à utiliser UNIQUEMENT pour l'envoi
de votre Déclaration Sociale des Indépendants

◀ À retourner obligatoirement avant le
à l'organisme désigné
ci-contre

A RECEPTION

RAM PL PROVINCE 34 BD ESTIENNES D'ORVES
72902 LE MANS CEDEX 9
0019433733 113315 200
eco' pli CI 0928 10.07.14 59 LILLE PIC

M. COSTE CHARLES-EDOUARD
6 RUE DU CANAL
34070 MONTPELLIER



054 1 84 02 34 172 080 87 01



RAPPEL

N° d'appel **0811 250 015**

Si vous désirez des explications complémentaires vous pouvez
appeler votre caisse régionale à ce numéro

A LA DATE DU 27 JUIN, NOUS N'AVIONS PAS REÇU VOS REVENUS DE TRAVAILLEUR INDÉPENDANT.
VEUILLEZ NOUS LES RETOURNER DÈS A PRÉSENT. SI VOUS AVEZ DÉCLARÉ VOS REVENUS DEPUIS CETTE DATE,
MERCI DE NE PAS TENIR COMPTE DU PRÉSENT COURRIER.

Gagnez en sérénité en effectuant votre déclaration sociale des indépendants sur www.net-entreprises.fr
le site officiel des déclarations sociales : une solution rapide, facile et gratuite !

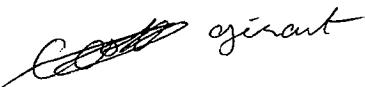
POURQUOI CETTE DÉCLARATION SOCIALE DES INDÉPENDANTS ?

La déclaration sociale des indépendants (DSI) permet de collecter le revenu servant de base, pour les travailleurs indépendants, au calcul des cotisations sociales obligatoires d'assurance maladie, maternité, vieillesse, invalidité-décès et allocations familiales, ainsi qu'au calcul des contributions sociales (CSG et CRDS).

**RETOURNEZ CET IMPRIMÉ REMPLI DE TOUTE URGENCE, AFIN D'EVITER
LE CALCUL DE VOS COTISATIONS SUR DES BASES TAXÉES D'OFFICE**

Coordonnées du comptable ou du conseil : Nom : _____	
Téléphone : _____	Adresse : _____
Ville : _____	Code postal : _____
Courriel : _____	

Je soussigné(e), CERTIFIE SUR L'HONNEUR, l'exactitude des renseignements donnés et m'ENGAGE à signaler immédiatement les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement.

Coordonnées de l'assuré :	Fait à :	Le :
Téléphone : _____	Signature et qualité du déclarant	
Courriel : _____		

VOUS AVEZ EXERCÉ EN 2013 UNE OU PLUSIEURS ACTIVITÉ(S) NON SALARIÉE(S) NON AGRICOLE(S).

Indiquez des montants arrondis, sans les centimes, sans faire figurer de virgule ou de point.

Une seule déclaration doit être remplie pour l'ensemble des activités. Les personnes exerçant plusieurs activités doivent, le cas échéant, regrouper le montant total de leurs revenus soumis à un même régime d'imposition dans la ou les rubrique(s) correspondante(s). Vous trouverez une aide au remplissage, pour chaque rubrique, dans la notice explicative ci-jointe. Ne remplissez que les rubriques correspondant à votre situation.

1. Entreprises individuelles et sociétés soumises à l'IR

Si vous exercez une ou plusieurs activités non salariées non agricoles imposées à l'impôt sur le revenu (IR), sous forme individuelle ou en société, veuillez indiquer les revenus correspondants dans la ou les rubrique(s) ci-dessous :

Régimes réels : Bénéfice ou Déficit

Seule l'une des rubriques ou doit être renseignée (voir notice page 2 rubriques et).

Régimes micro-entreprises : Micro-BIC (ventes) Micro-BIC (prestations) Micro-BNC

Revenus exonérés
à reintégrer
(voir notice, rubrique XF)
Ne concerne pas l'abattement du chiffre d'affaires des régimes micro.

2. EIRL et sociétés soumises à l'IS, agents généraux d'assurances (Régime des salaires)

Si vous exercez une ou plusieurs activités non salariées non agricoles imposées à l'impôt sur les sociétés (IS), sous forme individuelle ou en société, veuillez indiquer les revenus correspondants dans la ou les rubrique(s) ci-dessous (cette rubrique concerne également les agents généraux d'assurances et les mandataires non salariés des assurances ayant opté pour le régime des salaires) :

Rémunération

Dividendes (supérieurs à 10 %)

(Les dividendes déjà déclarés en 2013 doivent être à nouveau inscrits,
sauf SEL et EIRL, cf. document joint).

3. Cotisations obligatoires

 A remplir obligatoirement,
même si montant à 0.

4. Cotisations facultatives

5. Autres activités exercées en 2013

Éléments nécessaires à la détermination de l'activité principale.

Exercice d'une activité salariée ou assimilée

Date de début de l'activité salariée

Traitements et salaires

Nombre d'heures salariées

Exercice d'une activité non salariée agricole

Si vous avez débuté une activité agricole en 2013, veuillez nous en informer en cochant la case ci-contre :

Exercice d'une activité hors de France (UE / EEE / Suisse)

Si vous avez débuté en 2013 une activité salariée ou non salariée hors de France (dans un Etat de l'UE, de l'EEE ou en Suisse), veuillez nous en informer en cochant la case ci-contre :